COMPTE- RENDU de la COMMISSION SPORTIVE REGIONALE du 21/05/2012

Présents : Arlette DECRET, Jacques BERNADAT, Charles-Henry BOICHEROT, Jean-Claude CORNILLON, Pierre FREYCENET, Michel GARNIER, Jean HAZOUARD, Christophe HEYMAN , Michel HOVELAQUE, Jean-François LEQUEN, Edmond LEVY, Joël MASSE, Claude MARCASTEL, Gérard MARTIN, Robert MEBARKI, Didier ROUSSEAU, Daniel WAIN.

Excusés : Sylvie THIVET – Didier BRASA

1 – CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

- **R1 Féminine Poule C – 7ème journée, Sartrouville 1/ Reuilly 1.** Report de la rencontre formulé par Sartrouville, suite à la qualification de leur équipe aux Interclubs Nationaux. Autorisation de la Ligue de report exceptionnel. Suite aux différentes dates proposées par Sartrouville, Reuilly les a toutes refusées. La ligue a fixé, si toutefois elles ne pouvaient s'entendre, la date du 21/02/2012 – imposée -, un juge-arbitre sera nommé pour cette rencontre.

- **PN Féminine Poule B – 4ème journée, Neuilly 2 / Eaubonne 2.** La ligue a reçu un courrier du Président de Neuilly informant que pour cette journée il était contraint de mettre deux joueuses non qualifiées. Deux joueuses n'ayant pas les points requis, perte de la rencontre par pénalités soit P/36.

- **PN Féminine Poule B – 5ème journée, Charenton 1 / Eaubonne 2.** L'équipe d'Eaubonne était composée de 3 joueuses, l'une des joueuses avait des points inférieurs à 700 pts, application du règlement, perte de la rencontre soit 36 / P.

- **R1 Féminine Poule C – 6ème journée, Châtenay 2 / Courbevoie 2.** Le juge-arbitre de la rencontre est arrivé à 15 h 40. La composition d'équipe de Châtenay est formée de deux mutées. Quoique le JA soit arrivé en retard et même s'il était arrivé normalement, il pouvait à ce moment- là prévenir ou non, le capitaine de l'équipe de Châtenay que sa composition d'équipes comportait deux mutées, sachant que malgré tout, il en est de la responsabilité du capitaine. Application du règlement Article 15 – **Joueur muté,** perte de la rencontre par pénalité soit P / 36.
- **R1 Messieurs Poule C – 6ème journée, Villiers 2 / Pantin 1**. L'équipe de Villiers étaient composée de 5 joueurs. Le 5ème joueur de l'équipe ayant 652 points n'avait pas les points requis, perte de la rencontre par pénalité soit P / 40

2 – TOURNOIS

- **Tournoi du 21-22 avril 2012 - PONTAULT COMBAULT (77) :** Rapport du JA, deux cartons jaunes, pas de dépassement d'horaires, annulation du tableau féminin par manques de participantes. Caution restituée.
- **Tournoi de ST ARNOULT du 1er Mai 2012.** Rapport du JA. Dépassement d'horaire pour le tableau C qui a terminé à 22 h au lieu de 20 h30. Confiscation de la caution. Un carton rouge a été mis lors de ce tournoi, le dossier concernant ce joueur sera instruit, puis transmis à l'Instance Régionale de Discipline
- **Tournoi de St GRATIEN du 07-08 avril 2012.** Rapport du JA. Dépassement d'horaire d'une heure. 4 cartons jaunes d'émis. Un avertissement sera adressé au club pour dépassent d'horaire.
- **Tournoi d'EAUBONNE le 26 au 28 mai 2012.** Ce tournoi se déroulants en même temps que les barrages de PN Dames et Messieurs, il a été décidé par la commission sportive, que les joueurs des clubs concernés et selon les points requis par ces titres / barrages sont interdits de jouer au tournoi d'Eaubonne.
- **Demande d'homologation pour le tournoi du 16-17/06/2012 – ANDRESY-MAURECOURT TT (78)** Aucune objection, tournoi homologué sous le n° 17/12.

3 – CHAMPIONNAT DE PARIS

PROMO EXCELLENCE

- **Poule C – 6ème journée : RIS ORANGIS 1 / PAVILLONS 1 –** Forfait de l'équipe de RIS ORANGIS 1, rencontre perdue par pénalités soit : F / 135

PROMO HONNEUR

- **Poule F, 4ème journée : PARIS 9 / VAUX 1**, courrier de Paris, demandant l'annulation de la pénalité pour feuille en retard. Report de match non annoncé au responsable, la pénalité est maintenu.
- **Poule F, 5ème journée : BESSANCOURT 1/PARIS IX 2 –** Forfait de l'équipe de PARIS, rencontre perdu par pénalités soit : 135 / F.
- **Poule J, 5ème journée : ALFORT 4 / SUCY 1,** réserve, suite à un point contesté l'équipe d'Alfort a quitté la salle. Refus de jouer. Perte par pénalité.
- **Poule J, 6ème journée : ORLY 1 / ALFORT 4 –** Mauvaise composition d'équipes pour ORLY, Perte par pénalité.
- **Poule B, 6ème journée :** JULIEN LACROIX 3 / VILLE DU BOIS 2 – Forfait de l'équipe de la VILLE DU BOIS, rencontre perdue par pénalités soit : 135 / F
- **Poule K – 6ème journée : MASSY 2 / BUSSY 1 –** Forfait de l'équipe de MASSY 2, rencontre perdue par pénalités soit :
- F / 135

2ème Division

- **Poule U, 5ème journée : MARTINOIS 2 / AUBERVILLIERS 1 -** Forfait de l'équipe d'Aubervilliers, rencontre perdue par pénalités soit : 54 / F
- **Poule U, 5ème journée : HERLBAY 3 / BOURGETIN 2** – Forfait de l'équipe de BOURGETIN, rencontre perdue par pénalités soit : 54 / F
- **Poule G, 6ème journée** : COURDIMANCHE 2 / BEYNES 2 – Forfait de l'équipe de BEYNES, rencontre perdue par pénalités soit : 54 / f
- **Poule G, 6ème journée** : MAGNANVILLE 2 / CHATOU 2 – Forfait de l'équipe de CHATOU, rencontre perdue par pénalités soit : 54 / F

4– DIVERS

- ACLOQUE Théophile de Levallois, a reçu 5 cartons jaunes, suspension du joueur pour le 1er tour du critérium fédéral de la saison 2012/2013.
- BERNARD JEU. La ligue IDF a trois places. COURBEVOIE a répondu favorablement. En attente de réponses de PARIS 13 et VGA.
- ENTENTE ST DENIS / EAUBONNE en Nationale 1 dissoute. SAINT-DENIS accède en PRO B.
- N3 Dames, la Fédération a accordé une montée supplémentaire en N2 à notre zone.
- CHPT IDF INDIVIDUELS. Suite à la suppression des tableaux Cadets et juniors, il a été créé un tableau pour les poussins, et poussines, ainsi que trois tableaux de double. La Commission ne peut que regretter le peu d'inscriptions dans ces trois tableaux (8 paires) et décide donc en conséquence de ne pas les reconduire la saison prochaine.
- INTERDEPARTEMENTAUX. Il a été constaté qu'un délégué de département (de plus est CTD) était non licencié Après en avoir fait la remarque à ce délégué, il a été licencié, mais promotionnel. Il sera rajouté au règlement que le délégué, doit être licencié traditionnel de même que les capitaines.
- Critérium Fédéral. Une réunion de zone 1-2, N2, a eu lieu. Constat de satisfaction concernant la formule. Néanmoins des modifications seront apportées portant sur le repêchage des joueurs (ses) qui ne répondent pas. Sans réponse de leur part ils ne pourront pas prétendre de jouer dans la division inférieure. Parties de classement à l'étude, pour les 6ème de poules et les places de 9 à 16.

Fin de la séance 21 h.

Secrétaire de séance

Arlette DECRET